



## GRADE 3 B3

Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle  
Assistant Médico-Administratif de classe exceptionnelle  
Technicien Supérieur Hospitalier 1<sup>ère</sup> classe

ECHELON	Indice Majoré	Durée
11	592	-
10	574	3 ans
9	556	3 ans
8	539	3 ans
7	513	3 ans
6	489	3 ans
5	470	2 ans
4	446	2 ans
3	424	2 ans
2	409	2 ans
1	397	1 an

Valeur du point d'indice = 4.92275 € brut au 01/07/2023

***Au Traitement indiciaire s'ajoutent les 49 points du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour les agents concernés.***

*Il est pris en compte dans le calcul de la pension dans la mesure où il a été perçu au moins un jour au cours des 6 derniers mois valables pour la retraite.*